

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
be



22129474

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

21 OCT. 2022

Greffier
Le greffier

N° d'entreprise : **0440 244 693**

Nom

(en entier) : **GARAGE DE GROOTE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **RUE EMILE COLLARD 15 - 5520 ANTHER**

Objet de l'acte : Renouvellement d'un mandat d'administrateur - Renouvellement d'un administrateur délégué - Nomination d'une nouvelle administratrice - Procuration spéciale

Il résulte de l'AGE du 15/10/2022 :

1. Renouvellement d'un mandat d'administrateur.

Son mandat arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur à partir du 28/12/2022 et pour une durée de six années :

SPRL « VINCENT DE GROOTE » représenté par son représentant permanent, Vincent DE GROOTE, dont le siège social est situé rue Emile Collard, n°15 à 5520 ANTHER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

3. Renouvellement d'un administrateur délégué.

Son mandat arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué à partir du 28/12/2022 et pour une durée de six années :

SPRL « VINCENT DE GROOTE » représenté par son représentant permanent, Vincent DE GROOTE, dont le siège social est situé rue Emile Collard, n°15 à 5520 ANTHER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

3. Nomination d'une nouvelle administratrice.

Il est décidé de nommer une nouvelle administratrice dont le mandat prend cours le 28/12/2022 pour une durée de six années :

Madame DEMARS Delphine, Rue d'Omezée, 132 – 5620 Florennes

Son mandat est gratuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

4. Procuration spéciale.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Michel ERNOULD, qui élit domicile auprès du bureau comptable FISCOTEC, rue Diane de Poitiers 2, 5660 Mariembourg, avec pouvoir de substitution à

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2022 - Annexes du Moniteur belge



l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires en vue de l'exécution des décisions susmentionnées et de représenter la société à cet effet auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du guichet d'entreprises, auprès l'administration du Moniteur Belge, auprès l'administration de la TVA, auprès du greffe du tribunal de commerce et auprès de toutes autres instances officielles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Procès-verbal dressé à Morville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Pour extrait analytique conforme,

Pour la SPRL « VINCENT DE GROOTE »

DE GROOTE Vincent

Représentant permanent,

ERNOUL MICHEL,

Mandataire spécial,